

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé

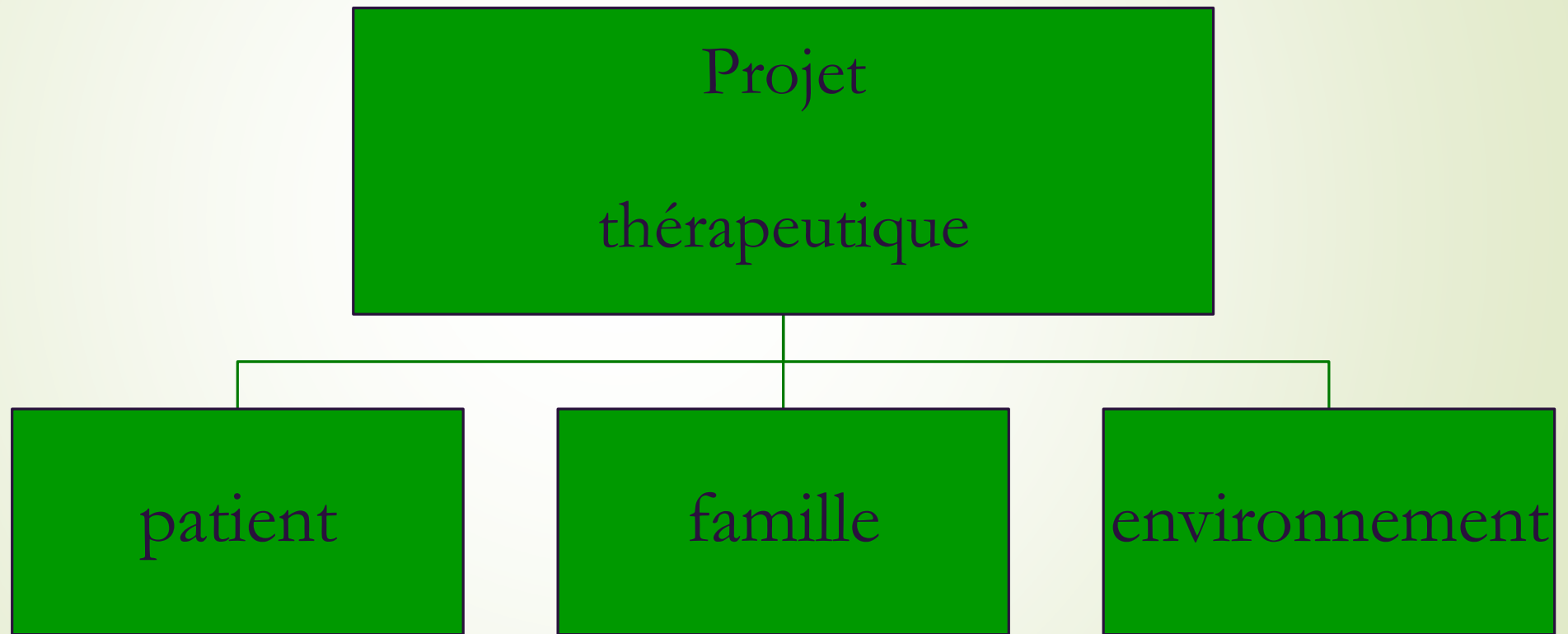


Analyse, enjeux et perspectives

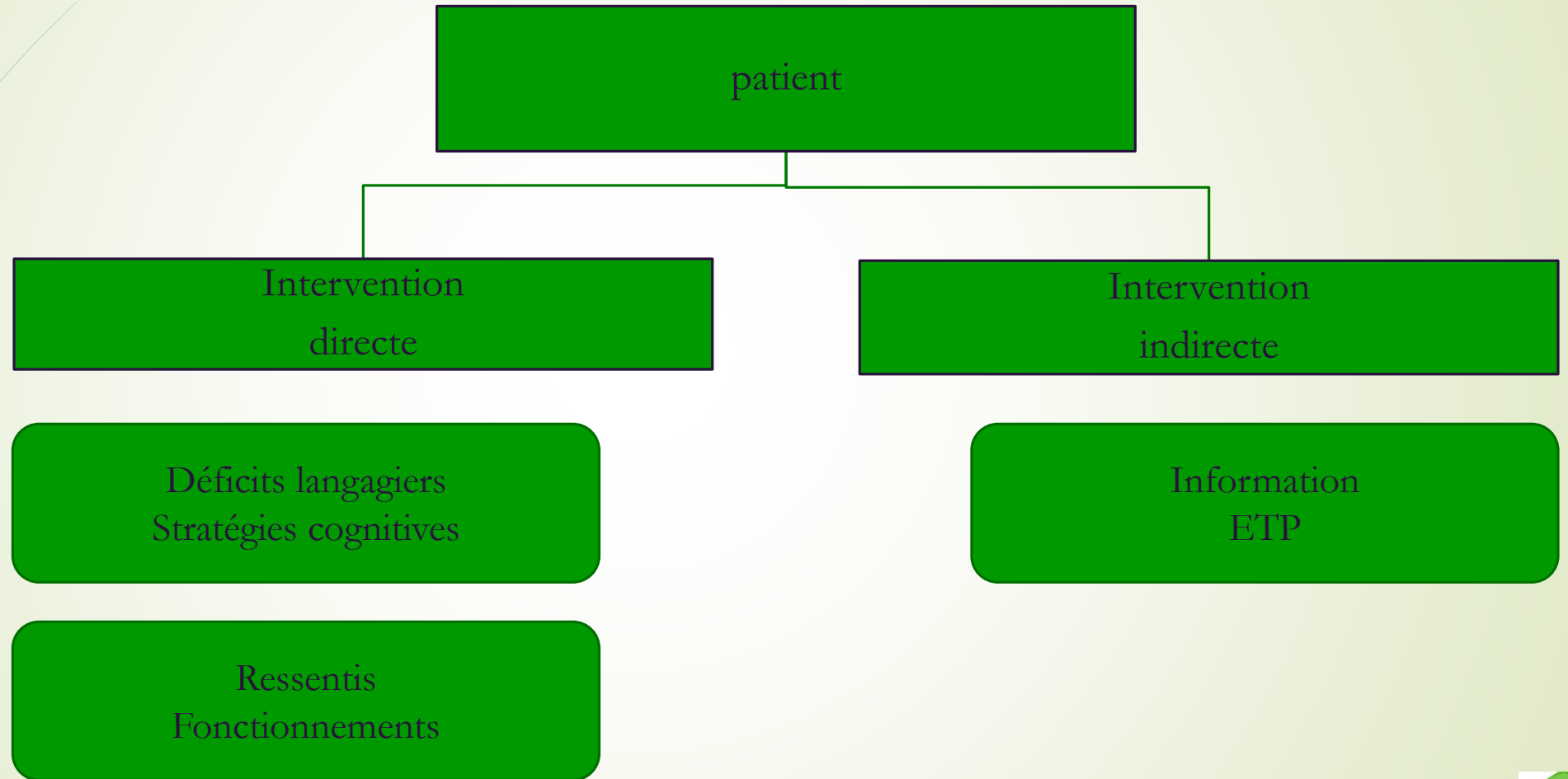
Une coordination conventionnelle

- Le bilan orthophonique est établi selon une démarche diagnostique qui s'appuie sur l'observation clinique, le recueil anamnestique et les résultats obtenus aux différentes épreuves proposées au patient,
- Il permet, en tenant compte des éléments médicaux, psychologiques, des examens complémentaires d'établir un diagnostic, de proposer un projet thérapeutique et d'avancer des informations pronostiques,
- Son compte-rendu est un véritable **outil de coordination** avec le médecin, prescripteur de ce bilan

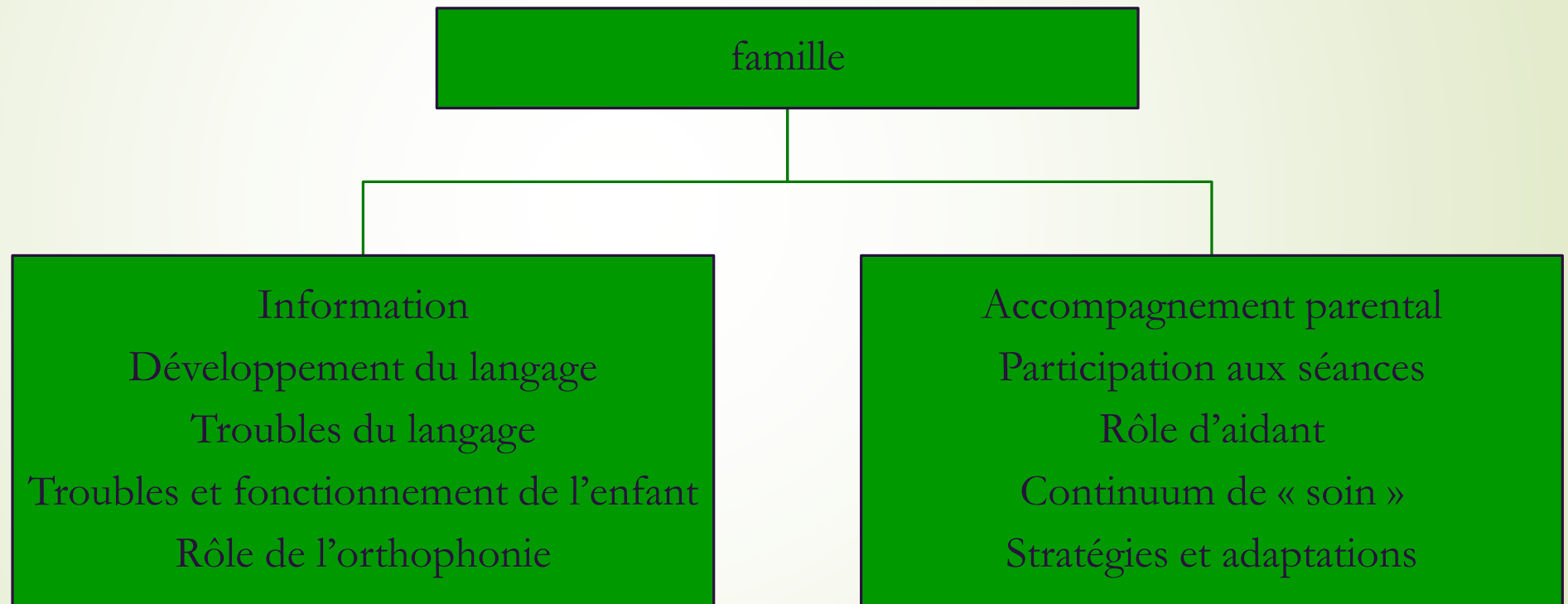
PROJET THERAPEUTIQUE et INTERVENTION ORTHOPHONIQUE



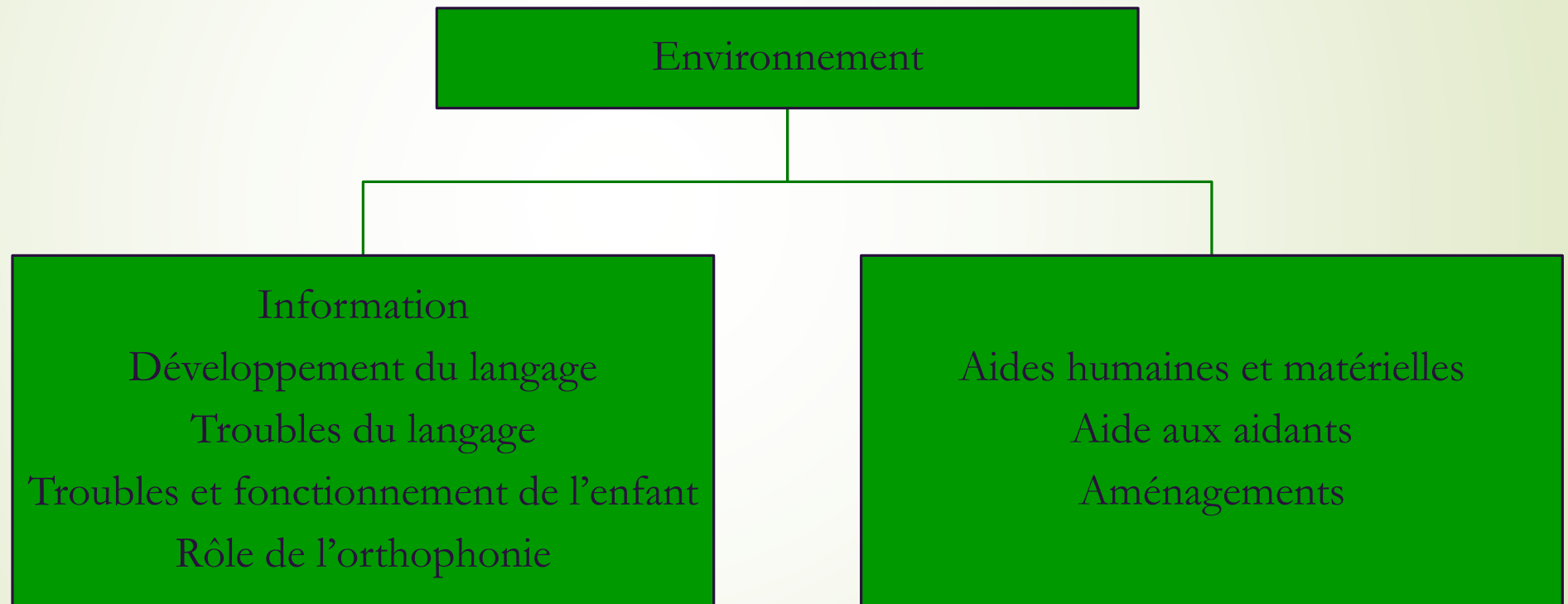
PROJET et INTERVENTION THERAPEUTIQUES



PROJET et INTERVENTION THERAPEUTIQUES



PROJET et INTERVENTION THERAPEUTIQUES



Place des orthophonistes

- À chaque étape du parcours (CNNSE)

- Diagnostic orthophonique

- **Pluridisciplinarité et coordination**

- Participation aux équipes éducatives (PAP), aux équipes de suivi de scolarisation (PPS)

- Aide à la mise en place d'aménagements pédagogiques

- Conseils à la famille pour les aménagements d'examen

- Aide à l'évaluation du besoin de compensation et à la mise en place de compensation



Communiquer avec les professionnels

- Connaître la Loi
- Connaître les besoins
- Connaître le langage
- Partager une culture commune

Connaître la LOI

- Le CR de bilan orthophonique est destiné au patient et au médecin prescripteur
- Il n'y a pas d'obligation légale à établir un bilan de moins de 2 ans, 1 an, 6 mois....
- Il y a obligation à effectuer un bilan, poser un diagnostic et mettre en œuvre un projet thérapeutique
- Le renouvellement de bilan est régi par des règles administratives (bilan + 30 séances + 20 puis renouvellement ou bilan + 50 séances + 50 puis renouvellement)



Connaître les besoins

- **PAP** : Des éléments médicaux concernant le parcours de soin orthophonique de l'enfant, le diagnostic, les compétences et les difficultés + réunion de coordination
- **Aménagements d'examen** : Des éléments médicaux transmis par le médecin dans le cadre du certificat médical, des éléments sur le parcours, des éléments sur les aménagements
- **PPS** : Une évaluation des altérations de fonction **et** le retentissement sur la participation sociale



Connaître les besoins

- Il s'agit bien de mettre en avant les situations où le trouble non compensé par un aménagement ne permet pas à l'élève d'être en situation d'équité par rapport aux autres élèves. Il ne s'agit pas de demander les aménagements auxquels un enfant peut prétendre mais bien ceux qui lui sont « nécessaires ».

Que peut-on transmettre qui éclaire la décision ? Comment y participer ?


- **PAP** : actuellement, concernant le cadre légal pour les orthophonistes, **RIEN** ne peut être transmis concernant le bilan : il appartient aux familles de transmettre ou au médecin traitant de le faire. Nous réfléchissons à un écrit d'étape qui pourrait retracer « l'histoire orthophonique » de l'enfant
- **PAP** : les orthophonistes souhaitent participer aux réunions qui permettront d'évaluer le besoin d'aménagements; cette mission pouvant être déléguée aux coordinateurs/trices des Réseaux

Que peut-on transmettre qui éclaire la décision ?

Comment y participer ?

- Aménagements d'examen : dans le cadre du certificat médical demandé, un écrit peut être ajouté :
- **1/4 de temps supplémentaire** est demandé pour la préparation de l'oral qui s'appuie sur une lecture et une préparation d'exposé ;
- **Limitation des sujets pour l'épreuve d'Histoire des Arts** : P. a des difficultés phonologiques importantes qui impactent l'accès aux mots; P. présente des difficultés de mémoire de travail et le trouble phonologique impacte la mémoire à court et moyen terme, générant une surcharge cognitive avec un effet de fréquence, de complexité et de longueur pour le vocabulaire spécifique...

- *C. présente une dyslexie-dysorthographe mixte majeure à prédominance phonologique associée à une dyscalculie (un dossier est fait à la MDPH pour l'octroi de matériel informatique). Elle consulte depuis 2006. Elle reste au-delà de -4 écarts-type pour le temps de lecture et à -3.5 pour le nombre d'erreurs.*
- *C. est épuisée par la surcharge cognitive générée par ses troubles (tout ceci étant majoré par un trouble métabolique, un suivi spécialisé existe). Le **secrétaire-lecteur** est demandé pour la soulager du déchiffrement et lui permettre d'accéder à la compréhension. **Le temps supplémentaire** est demandé pour pallier la lenteur de traitement et l'encodage. La **limitation à 3 sujets** est destinée à la soulager sur le plan de la mémoire. Par ailleurs, les difficultés visuo-attentionnelles ne lui permettent pas de traiter du A3 mais **toute police inférieure à 12** majore les difficultés.*


- 
- *T. présente une dyscalculie portant sur le calcul, l'arithmétique et le raisonnement.*
 - Bac de Français / 1/4 temps supplémentaire : Ses troubles impactent le traitement des éléments linguistiques avec un calcul syntaxique long et laborieux. Il rencontre des difficultés pour hiérarchiser les informations, les planifier qu'il s'agisse de réception ou de production.


Demande d'AVS

- Lui permettre d'accéder plus rapidement à la compréhension grâce à la lecture par un tiers
- L'aider à comprendre les consignes en les rendant explicites, étape par étape
- Accomplir pour elle les tâches qui ne sont pas indispensables à la réalisation de l'objectif principal attendu
- Reformuler ses hypothèses pour une bonne fixation des procédures
- Soulager du traitement linguistique par le choix de mots plus prégnants ou moins ambigus
- Lui permettre de nourrir son lexique par un accès aux mots facilités grâce au déchiffrement opéré par l'AVS

Demande d'AVS

- P. est né le xxxxxxxx2001 et se trouve actuellement scolarisé en 4^{ème}. Il bénéficie d'un suivi en orthophonie depuis la fin du CM1, en juillet 2011. Il présentait des difficultés de lecture, des difficultés en orthographe et des difficultés sur le plan logico-mathématique. P. présente une **dyslexie dysorthographe mixte, associée à une dyspraxie**. Ces troubles ont un impact important, au quotidien, sur les apprentissages, qu'il s'agisse du travail en cours ou bien encore des leçons et exercices à la maison. En effet, en ce qui concerne les apprentissages, P. arrive en cours déjà épuisé par la mobilisation nécessaire à la réalisation des gestes du quotidien. La journée terminée, lorsqu'il doit effectuer le travail scolaire à la maison, la surcharge cognitive engendrée ne lui permet de travailler que par très petites séquences, d'où un travail continu, sans grand espace de loisirs.

- 
- L'absence d'une AVS, en classe, retentit très lourdement sur P., tant sur le plan cognitif que sur le plan de l'estime de soi. Il a bénéficié, fin février, d'une nouvelle évaluation de ses compétences, par le biais d'épreuves de la batterie Exalang 11/ 15 ainsi que d'épreuves du TCS de Christine Maeder. Les résultats obtenus à ces différents items confirment une dissociation très importante entre la compréhension du langage écrit effectuée à partir d'une lecture par un tiers ou effectuée seul. Les scores obtenus diffèrent de **2 écarts type**, en faveur de la situation de lecture par un tiers, tant sur le plan des réussites que sur le plan du temps. L'épreuve de fluence sémantique est très difficile à réaliser : avec un score de 6 mots, P. se situe à **- 2,45 écart-type** de la norme pour son âge. Ce score est à mettre en relation avec une baisse des compétences lexicales due à une moindre fréquentation du langage écrit.
 - **Ainsi, au-delà des difficultés qu'il rencontre au quotidien, le fait que P. ne puisse être soulagé des tâches « subalternes » par un AVS crée un écart à la norme sur des compétences parallèles au langage écrit.**

- 
- Les conclusions de la précédente équipe de suivi de scolarisation restent d'actualité et confirment la nécessité de soulager la charge cognitive par la présence d'un AVS dont la tâche principale sera de lire tous les énoncés et textes présentés en classe afin de permettre à P. de fonctionner correctement sur le plan cognitif. L'énergie nécessitée tant par la production verbale que par la production grapho-motrice est à prendre en compte pour compléter les aménagements nécessaires. Par ailleurs, il semble évident qu'il est plus aisé pour P. d'aborder les apprentissages sur le plan oral que sur le plan écrit, ce qui va également dans le sens d'aménagements adéquats.

Des FREINS

- Coordination bénévole :
 - enquête en 2010 = 80% de ce temps pour des enfants à l'école ; présence de peu d'autres professionnels
- Temps de coordination pris sur intervention orthophonique directe



Merci de votre attention

Messagerie pro - (9081 ... x) transilien - Recherche G... x SNCF SNCF Transilien : Itinéraires... x SNCF SNCF Transilien : Itinéraires... x ligne_Enet - ligne_E.pdf x Le projet Intégrascol x

www.integrascol.fr/projet.php

aide | plan du site | contact

rechercher ou thématique...

aspects médicaux | **scolarisation** | associations | témoignages

Vous êtes ici : accueil > le projet

le projet
les partenaires
les rédacteurs
les sites ressources

mise en garde

> Le Conseil de l'ordre des médecins rappelle que l'information sur la nature de la maladie dont souffre l'enfant reste à la seule discrétion des parents et de l'enfant. Aucune pression ne peut s'exercer sur eux à ce sujet. S'il est important que l'enseignant puisse connaître et comprendre les **conséquences** de la maladie ou du handicap sur les apprentissages, cela ne passe pas forcément pas l'exposé du diagnostic en tant que tel.

> **Cette information doit être adaptée par chacun, dans le respect de l'individu**

imprimer envoyer

le projet

- Les missions
- La charte

Les missions

Intégrascol est un site destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants malades ou handicapés. Il est également ouvert aux familles, aux enfants et adolescents concernés. Ce projet bénéficie du soutien du Ministère de l'Éducation nationale, du Ministère de la Santé et du Secrétariat d'état aux Personnes handicapées, ainsi que du patronage de l'Académie de médecine.

Ce site a pour fonction de sensibiliser les acteurs de la scolarisation à **l'accueil** des enfants malades ou handicapés et de favoriser la mise en œuvre des **adaptations** qui leur sont nécessaires. Il propose :

- des éléments permettant de construire une démarche d'accueil en milieu scolaire ;
- une information sur les maladies et/ou handicaps ;
- une description des conséquences possibles sur la vie scolaire ;
- des liens vers des sites d'associations, d'autres sources d'information pertinente ;
- un espace ressource alimenté par des témoignages de professionnels, de jeunes et de familles ainsi que des exemples de projets et d'expériences.

L'information mise en ligne n'est ni exhaustive, ni définitive. Elle est

Windows taskbar: File Explorer, Edge, Word, PowerPoint, Excel, Chrome, Store, Internet Explorer, Mail

System tray: 12:04, 16/04/2015